



Le Prix Arts-Affaires vise à encourager le milieu culturel verdunois, à souligner et à reconnaître sa contribution dans la communauté. Ce prix se veut donc un incitatif auprès d'entreprises et d'individus prêts à s'engager dans cette avenue.

Prix décernés

Dans le but de souligner l'implication à la promotion et au développement des activités culturelles verdunoises, trois prix seront remis aux participants des catégories suivantes :

- Une grande entreprise : cinquante (50) employés et plus
- Une PME (Petite et Moyenne Entreprise) : quarante-neuf (49) employés et moins
- Une personnalité d'affaires

Critères d'admissibilité

Toute société d'affaires ou individu est admissible au Prix Arts-Affaires de Verdun s'il est établi sur le territoire verdunois dans le secteur privé, public ou parapublic autre que culturel. L'exception s'applique aux entreprises dont les activités évoluent dans le secteur culturel mais qui soutiennent un projet à caractère différent du mandat de ces entreprises. Le projet soutenu doit être réalisé sur le territoire de Verdun.

Les entreprises et les individus admissibles doivent être actifs auprès du milieu culturel verdunois au cours de la période s'échelonnant du :

24 août 2009 au 23 août 2010

Pour les fins du Prix Arts-Affaires, le terme milieu culturel englobe les secteurs de l'édition, des communications, des arts visuels, des métiers d'art, de la production audio-visuelle, des arts de la scène, de la muséologie et de la diffusion de la connaissance patrimoniale et scientifique.

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon :

- la qualité et la constance du soutien apporté
- l'importance du soutien pour la croissance de l'entreprise culturelle
- la pertinence de l'intervention et ses répercussions sur l'entreprise et le milieu culturel verdunois.

Le soutien apporté peut se manifester sous forme de commandite, parrainage, implantation d'une collection d'œuvres d'art dans l'entreprise, mise sur pied d'activités culturelles à l'intention des employés, prêt de matériel, promotion ou mise en marché conjointe des entreprises, apports d'expertise professionnelle ou technique.

Les entreprises culturelles d'affaires peuvent soumettre une ou plusieurs candidatures au **Prix Arts-Affaires de Verdun**.

La présentation de candidature doit inclure :

- **les deux formulaires de mise en candidature dûment remplis**

(Coup de chapeau verdunois et Prix Arts-Affaires);

- une description du soutien décrivant les différentes formes de collaborations apportées;
- l'importance et les répercussions de ces formes d'aide.